



PROCES VERBAL

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	11

L'an 2023, le 24 Janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 17/01/2023, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents** : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : BORDES Valérie, LETOURNOUX Isabelle, MIRAMONT Aurélie, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Excusés** : JAMAUX Johanna, GIRAUD Pierre-Yves, VASNIER Pascal

**Procurations** : JAMAUX Johanna à LETOURNOUX Isabelle, GIRAUD Pierre-Yves à DENIAUD Bruno, VASNIER Pascal à RICHARD Bruno

**Secrétaire de séance** : Stéphanie SAUVEE

Monsieur Le Maire propose d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour concernant les amendes de police pour l'aménagement de la rue des Graviers, validé par l'assemblée délibérante.

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du 6 décembre 2022
2. Remboursement réservation location salle des fêtes M CHAMPALAUNE
3. Commission Fleurissement : ajout membre
4. Convention territoriale globale CAF
5. Aménagement Rue d'Orgères
  - Demande de subvention DETR 2023
  - Demande de subvention Amendes de Police 2023
6. Aménagement Rue des Graviers : Amendes de Police 2023
7. Questions diverses

**1- Validation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2022 n'amenant aucun commentaire, est validé à l'UNANIMITE.

**2- Location de salle communale M CHAMPALAUNE : modalités de remboursement**

**Délibération 2023/01** – Nature de l'acte : 7.10 Divers

M CHAMPALAUNE sollicite la commune d'Aubigné pour le remboursement de sa location de la salle des fêtes, prévue en mars 2023.

Un chèque de réservation de 80€ a été encaissé.

Comme le stipule le contrat de location, l'annulation peut être accordée dans un délai d'un mois avant la location. Les délais étant tenus, Monsieur Le Maire propose le remboursement de 80€ à M CHAMPALAUNE.

Ce remboursement sera imputé au compte 65888.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- **ACCEPTÉ** le remboursement du chèque de réservation de 80€ à Monsieur CHAMPALAUNE par virement bancaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants au compte 65888

### 3- Modification de la composition de la commission Fleurissement

**Délibération 2023/02** – Nature de l'acte : 5.3 Désignations des représentants

Vu les délibérations 2020/04 du 4 Juin 2020 et 2022/16 du 22 mars 2022, nommant les membres des commissions municipales ;

La commission Fleurissement regroupe cinq membres élus et trois membres non élus en sus du Président Youri MOYSAN :

- Membres élus : Aurélie MIRAMONT, Johanna JAMAUX, Bruno RICHARD, Pierre Yves GIRAUD et Pascal VASNIER.
- Membres non-élus : Armel GALLE, Jean Michel DELAVOIX et Nelly-Anne KERGGROACH.

Il est proposé qu'un nouvel élu rejoigne la commission : Mme Stéphanie SAUVEE.

Monsieur Le Maire décide de nommer les membres suivants :

- Aurélie MIRAMONT, Johanna JAMAUX, Bruno RICHARD, Pierre Yves GIRAUD et Pascal VASNIER, Stéphanie SAUVEE.
- Armel GALLE, Jean Michel DELAVOIX et Nelly-Anne KERGGROACH

### 4- CAF : convention territoriale globale

**Délibération 2023/03** – Nature de l'acte : 5.7 Intercommunalité

Vu la délibération 2022/14 du 22 mars 2022, décidant de positionner la commune d'Aubigné en faveur de la démarche CTG ;

La CAF d'Ille et Vilaine a transmis à la commune d'Aubigné sa proposition de convention territoriale globale.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante par une mobilisation de cofinancements, et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Cette convention est proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026, reconductible tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention territoriale globale.
- **DECIDE** de donner tous pouvoirs et signature à Monsieur Le Maire sur ce dossier.

<b>5- Aménagement Voirie Rue d'Orgères</b> <b>Plan de financement – Demandes de subvention</b>
---

Monsieur Le Maire explique le compte rendu de la rencontre entre le Département, représenté par M SORIN, du 17 janvier 2023 (trottoirs, subventions...).

**Délibération 2023/04** – Nature de l'acte : 8.3 Voirie

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que le maître d'oeuvre Ouest Am est venu le 17 novembre 2022 présenter le projet de la Rue d'Orgères aux élus et riverains. Les travaux estimés par Ouest Am s'élèvent à 250 000€ HT.

Monsieur Le Maire explique que la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), d'une subvention au titre des amendes de police 2023 auprès du Conseil Départemental ainsi que des Fonds de concours de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

Le plan de financement est prévu comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT	% DE LA DEPENSE
Installation de chantier	12 000,00€	DETR	99 040,00€	36,30%
Terrassement	30 700,00€	Amendes de police (passage piéton+parking+écluse)	19 483,00€	7,14%
Voiries et bordures	182 000,00€	Communauté de communes – Fonds de concours	52 490,00€	19,23%
Eaux pluviales	18 300,00€	Commune	90 667,00€	33,22%
Espaces verts	7 000,00€	Convention département (bitume sur départementale)	11 220,00€	4,11%
Maître d'œuvre	22 900,00€			
<b>TOTAL</b>	<b>272 900,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 900,00€</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la voirie Rue d'Orgères
- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR, représentant 40% de la dépense HT.
- **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

<b>6-Aménagement Voirie Rue des Graviers</b> <b>Plan de financement – Demandes de subvention</b>
---

Monsieur Le Maire explique le compte rendu de la rencontre entre le Département, représenté par M SORIN, du 17 janvier 2023 avec M HOCHART de l'entreprise Henry Frères. Il rappelle la réglementation générale : déplacement de panneaux aux entrées de bourg ... L'information sera transmise aux riverains lorsque le projet sera validé par le Département.

**Délibération 2023/05** – Nature de l'acte : 8.3 Voirie

Monsieur Le Maire explique le projet d'aménagement de la rue des Graviers (écluse) prévu pour faire ralentir les véhicules. Les travaux estimés par Henry Frères s'élèvent à 8 186,20€ HT.

Monsieur Le Maire explique que la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police 2023 auprès du Conseil Départemental ainsi que des Fonds de concours de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

Le plan de financement est prévu comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT	% DE LA DEPENSE
Travaux préparatoires	1 800,00€	Amendes de police	2 874,00€	35%
Aménagement	4 296,20€	Commune	2 656,10€	32,5%
Signalisation	2 090,00€	Communauté de communes – Fonds de concours	2 656,10€	32,5%
<b>TOTAL</b>	<b>8 186,20€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 186,20€</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **10 POUR** et **1 CONTRE** :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la voirie Rue des Graviers
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

#### 7- Questions diverses

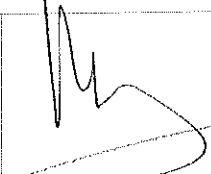
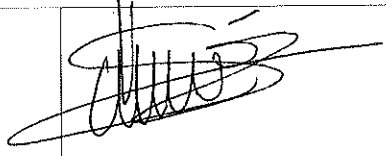
L'association Eaux et Rivières qui travaille actuellement sur les étangs publics et privés, a proposé plusieurs scénarios à la commune concernant le devenir de l'étang communal. Le scénario 1 privilégié par l'association propose d'assécher l'étang. Deux autres scénarios sont proposés quasiment identiques, avec la conservation d'une partie de l'étang, un bras de rivière passera au nord et sur l'autre scénario il passera au sud. Les scénarios 2 et 3 laissent un reste à charge de 120 000 euros à la commune. Monsieur Le Maire souligne que l'étang communal est un point d'eau incendie pour le SDIS, et que cela a son importance pour l'urbanisme (autorisation droits des sols). Ces scénarios sont consultables en mairie. Monsieur Le Maire précise que ces travaux sont soumis à l'accord du propriétaire.

Monsieur Le Maire rappelle que le groupe de travail des lagunes composé de M RICHARD, VASNIER, GRUEL, DENIAUD et Mme SAUVEE doit mettre en place une réunion pour étudier les choix possibles pour clôturer les lagunes et pour son entretien.

La commune doit refaire une étude de diagnostic de réseau de l'assainissement, le dernier datant de plus de 10 ans. Au vu de cette obligation, la commune va établir des devis. Il est proposé que plusieurs élus s'occupent du dossier pour recevoir les entreprises. M RICHARD se porte candidat et proposera à M VASNIER d'être à ses côtés. Il est proposé de vérifier les raccordements aux réseaux (assainissement et eaux pluviales) des riverains de la rue d'Orgères avant les travaux.

Monsieur Le Maire explique que l'agent technique a cassé la porte du garage du local technique. Elle n'a pas soulevé suffisamment haut la porte avant de rentrer le camion dans le local, ce qui a endommagé toute la partie basse de la porte. Un devis a été réceptionné et s'élève à plus de 5000€ TTC.

Fin de la séance 22h25.

Youri MOYSAN		Secrétaire de séance : Stéphanie SAUVEE	
--------------	---	--	---

Mis en ligne par M MOYSAN Youri, Maire. Date de mise en ligne : **7 AVR. 2023**